

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
 PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
 ARRAS

COMMUNE
 DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

Réf. : AV

25D045

OBJET :
TERRITOIRE ZERO NON RECOURS – SIGNATURE
D’UNE CONVENTION AVEC LA MAISON DE L’EMPLOI EN PAYS D’ARTOIS POUR LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES FRANCE SERVICES A LA CITE DES METIERS

xxx

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 28

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 23 septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VIARD Philippe, DUPAYAGE Laurence, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CHALON Patrick, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, TALBOT Anne, DELCROIX Marcel, DOUCHÉ Jérôme, CAPEL Cédric, DARRAS Emmanuel, CARLIER Maxime, RAVEZ Yannick, BEAUJOIS Pauline.

A l'exception de GLEIZES Aurélie, ARBINET Ludivine, LARDIER Marie, VALLET Régine, VÉRET Béatrice, FATOUS Amandine, FAFINSKI Caroline, MOLIN Christian, LOISON Sarah qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à DUPAYAGE Laurence, RAVEZ Yannick, QUANDALLE Philippe, HARO Serge, PETIT David, CHALON Patrick, BONELLO Brigitte, VIARD Philippe, HAVET Maryline. Ainsi que CADET Valérie absente non représentée.

Monsieur HARO Serge est élu secrétaire de séance.

QUESTION N°8 : TERRITOIRE ZERO NON-RECOURS - SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE D’ARRAS ET AVEC LA MAISON DE L’EMPLOI EN PAYS D’ARTOIS POUR LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES FRANCE SERVICES A LA CITE DES METIERS

Madame le Maire expose :

La commune de Dainville porte un Espace France Services labellisée depuis janvier 2022 et s'inscrit dans une démarche d'aller-vers les usagers depuis sa mise en service notamment avec des permanences dans les communes rurales.

Dans le cadre du Territoire Zéro Non Recours (TZNR) porté par la CUA et afin de renforcer de la proximité et l'accès à une offre de services au public de qualité, et conformément aux missions confiées aux structures France Services, France Services Dainville s'est positionné auprès de la CUA afin de mener des actions d' »aller vers » dont le but est de repérer et accompagner les publics en situation de « non recours » aux droits.

Ainsi ; la Maison de l'emploi et des métiers et France Services Dainville conviennent d'expérimenter la mise en place de permanences France Services dans les locaux de la Cité des métiers du Pays d'Artois.

Cette expérimentation d'une durée de 15 mois, jusqu'au 31 décembre 2026 se traduit par la présence d'un agent France Service de Dainville au sein de la cité des Métiers afin d'assurer ces permanences délocalisées à raison de deux demi-journées par semaine.

Il est convenu qu'aucun flux financier ne sera exigé entre la Maison de l'emploi et des métiers et France Services Dainville pour quelques raisons que ce soit. Cette mission sera financée par la CUA dans le cadre de l'appel à projet TZNR.

Les conventions, annexée à la présente délibération, fixent les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'expérimentation et la mise en place de permanences assurées par un agent du service FRANCE SERVICES de Dainville au sein de la Cité des Métiers à hauteur de deux demi-journées par semaine,



- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant légal à signer les conventions en annexe et tout document qui en découlent.

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 29 septembre 2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#